Lester B. Pearson School Board
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
1925 Brookdale Ave., Dorval, QC, Canada
www.lbpsb.qc.ca

Le 18 mars 2022

Chers employés de la CSLBP,

Le gouvernement a de nouveau assoupli les restrictions sur la COVID-19 et la Santé publique a modifié les exigences sur l'isolement dans les cas d'absences. Lisez les scénarios suivants :

**1)** Cas positif à la Covid

- Avec 2 vaccins ou plus OU ayant eu la Covid au cours des 2 dernières années : isolement de 5 jours (statu quo)
- Non vacciné et jamais eu la Covid : isolement de 10 jours

**2)** Cas de contact positif à la maison, asymptomatique :

- Avec 1 vaccin ou plus OU ayant eu la Covid au cours des deux dernières années : pas d'isolement
- Non vacciné et jamais eu la Covid : isolement de 5 jours

**3)** Cas de contact positif à la maison, symptomatique :

- Employé, peu importe le statut de vaccination ou de Covid antérieur – isolement de 1 jour, faire un test rapide; faire un 2e test rapide dans les 24 heures.
  Si les deux tests sont négatifs, l'employé peut retourner au travail le lendemain.

**4)** Symptomatique, sans contact avec un cas positif de COVID :

- Employé, peu importe le statut de vaccination ou de Covid antérieur – isolement de 1 jour, faire un test rapide; refaire un 2e test rapide dans les 24 heures.
  Si les deux tests sont négatifs, l'employé peut retourner au travail le lendemain.

**5)** Cas d'une personne en relation avec un cas positif à la COVID qui ne vit pas dans la même maison :

- Si elle a reçu 1 vaccin ou plus OU si elle a eu la Covid au cours des 2 dernières années : pas d'isolement
- Si elle n'est pas vaccinée et qu'elle n'a pas eu la Covid : isolement de 5 jours

Dans tous les cas d'isolement, continuez à surveiller vos symptômes pendant 10 jours; portez un masque pour toutes les interactions sociales; gardez une distance de 2 mètres et isolez-vous pour dîner.

Remplissez le formulaire de suivi des absences Covid dans SSO pour toutes les absences causées par la Covid. Informez votre supérieur immédiat et tenez-le au courant ainsi que les Ressources humaines.

Si votre situation ne correspond pas aux scénarios mentionnés ci-dessus, vous n'avez pas à vous isoler.

Veuillez noter que la période d'isolement commence dès l'apparition des symptômes. Si vous êtes asymptomatique, elle commence à la date du test de Covid ou du cas positif.

Sincères salutations,

Votre équipe de ressources humaines